



Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Procédures Environnementales
et Utilité Publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 10 septembre 2025, une enquête publique a été prescrite, relative au projet d'implantation d'un parc photovoltaïque flottant, porté par la SAS FLEXOL D'ARTIGOLLE, sur le territoire de la commune de Capiteux.

Le parc solaire, qui aura une puissance installée d'environ 8,5 MWc, sera composé d'environ 13700 modules photovoltaïques. Ces modules seront installés sur une structure flottante, constituée d'un flotteur principal, supportant le panneau, puis d'un flotteur de liaison en plastique, assurant la connexion des flotteurs principaux entre eux.

L'ensemble de la partie flottante occupera environ 4,8 hectares de la surface en eau.

La culture existante de 2 m de hauteur sera conservée et légèrement modifiée afin de faciliter l'accès aux locaux techniques et au Point d'Eau Incendie existant.

Le projet comprendra également 4 portails de 7m de large, deux postes de transformation (pour élever la tension électrique jusqu'à celle du réseau public d'électricité), un poste de livraison (pour l'évacuation de l'énergie produite) et des locaux techniques équipés de bacs de rétention.

La production électrique moyenne attendue est de 10 625 Mwh/an.

La surface clôturée du projet s'étend sur environ 14 hectares sur terrain situé en zone rurale, comprenant un plan d'eau issue de l'excavation des terres qui ont servi à la construction de l'autoroute proche.

Pendant l'enquête, qui se déroulera du **28 septembre au 28 octobre 2025 inclus**, le dossier d'enquête, comportant notamment le dossier de permis de construire, une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire ainsi que les divers avis émis sur ce projet, sera déposé de la Mairie de Capiteux (1 place du 8 mai 1945) où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures suivants :

- Lundi, mercredi et jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ;

- Le mardi de 9 h 00 à 12 h 00 ;

- Le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Une copie du dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Gironde, à l'adresse : [www.gironde.gouv.fr / Accueil / Publications / Publications légales / Enquêtes publiques, consultations du public, déclarations d'intention, décisions examen cas par cas](http://www.gironde.gouv.fr/Accueil/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/consultations-du-public/declarations-d'intention/decisions-examen-cas-par-cas).

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative : DDTM, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouverts d'accueil du public.

En application des dispositions de l'article L.123-12 du Code de l'environnement, un accès gratuit au dossier est garanti par un ou plusieurs postes informatiques dans les points France Service du département.

Des informations relatives au dossier pourront être obtenues, pendant l'enquête, auprès du pétitionnaire, et plus spécifiquement auprès de :

M^{me} Charlotte CHAUVEAU, Responsable projets ENR - courriel : c.chauveau@melvan.eu à l'adresse suivante : SAS FLEXOL D'ARTIGOLLE, 12 rue Saint-Etienne, 45000 Orléans.

Le Commissaire enquêteur, M. Pierre PELLOUX, Officier de l'Armée de Terre retraité, sera présent en Mairie de Capiteux, les :

- **Lundi 29 septembre 2025, de 9 h 00 à 12 h 00,**

- **Mardi 07 octobre 2025, de 9 h 00 à 12 h 00,**

- **Mercredi 15 octobre, de 9 h 00 à 12 h 00,**

- **Jeudi 23 octobre 2025, de 14 h 30 à 17 h 30,**

- **Mardi 28 octobre 2025, de 9 h 00 à 12 h 00.**

Des observations et propositions relatives au projet pourront également être adressées, avant clôture de l'enquête, au Commissaire enquêteur :

- Par correspondance, en Mairie de Capiteux,

- Par voie électronique, à l'adresse suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ou communiquées au Commissaire enquêteur lors de ses permanences, seront consultables au siège de l'enquête. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site des services de l'État en Gironde.

A la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront consultables pendant un an, en Mairie de Capiteux, auprès du service procédures environnementales et utilité publique de la DDTM de la Gironde et sur le site internet des Services de l'État en Gironde : [www.gironde.gouv.fr / Accueil / Publications / Publications légales / Enquêtes publiques, consultations du public, déclarations d'intention, décisions examen cas par cas](http://www.gironde.gouv.fr/Accueil/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/consultations-du-public/declarations-d'intention/decisions-examen-cas-par-cas).

M^{me} Carole Ancla, Conseillère juriste, est désignée en qualité de suppléant, pour intervenir en cas de remplacement du Commissaire enquêteur.

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur la demande de permis de construire déposée par la SAS FLEXOL D'ARTIGOLLE.



Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service des Procédures Environnementales et
Utilité Publique

2^{ÈME} AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE RELATIVE À L'OPÉRATION D'INTÉRÊT MÉ- TROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT BORDEAUX INNO CAMPUS EXTRA-ROCADE (OIM BIC-ER) SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE PESSAC ET GRADIGNAN, AU PROFIT DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Par arrêté préfectoral du 31 juillet 2025 a été prescrite, en application des articles L. 131-1, R. 131-1, R. 131-3 à R. 131-10 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'ouverture d'une enquête parcellaire, en vue de déterminer les propriétaires et de délimiter les immeubles à acquérir, pour permettre la réalisation d'aménagement Bordeaux Inno Campus Extra-Rocade sur les communes de Pessac et Gradignan.

Cette consultation se déroulera du **lundi 8 au lundi 22 septembre 2025 inclus**. Monsieur Gérard CHARLES, Officier Général spécialisé en logistique opérationnelle 2^e section, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les personnes intéressées pourront, pendant la période indiquée ci-dessus, prendre connaissance du dossier d'enquête parcellaire :

- à la Mairie de Pessac : à l'accueil de l'espace public, place de la Ve République, aux heures d'ouverture suivantes :

le lundi de 13h30 à 19h et du mardi au vendredi de 8h30 à 17h sans interruption et,

- à la Mairie de Gradignan, commune siège de l'enquête : au service urbanisme, Allée Gaston Rodrigues, aux horaires suivants : le lundi de 13h à 19h, les mardi et jeudi de 14h à 16h, les mercredi et vendredi de 8h à 16h, et consigner, s'il y a lieu, leurs observations sur les registres d'enquête dédiés à cet effet. Des observations écrites pourront également être adressées au Commissaire enquêteur à la mairie de Gradignan, commune siège de l'enquête. Ces courriers seront joints au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences pour recevoir le public, aux jours et horaires suivants :

- à la mairie de Pessac :

- le mercredi 10 septembre de 12h à 16h,

- le lundi 15 septembre de 14h à 16 h.

- A la mairie de Gradignan :

• le lundi 8 septembre de 14h à 18h,

• le lundi 22 septembre de 14h à 18h.

A l'issue de l'enquête parcellaire, le procès-verbal de la consultation et l'avis du commissaire enquêteur sur l'emprise des travaux projetés seront transmis avec le dossier d'enquête, dans un délai de 30 jours, au Préfet de la Gironde (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde, Service des Procédures Environnementales et Utilité Publique, Cité administrative, 2 rue Jules Ferry 33090 Bordeaux Cedex).

Notification du dépôt du dossier d'enquête parcellaire sera faite, par l'expropriant, aux propriétaires concernés sous pli recommandé avec demande d'avis de réception.

PUBLICITÉ COLLECTIVE

En exécution des articles L. 311-2 et L. 311-3 du Code de l'expropriation, le public est informé que :

« LES PERSONNES INTÉRESSÉES AUTRES QUE LE PROPRIÉTAIRE, L'USUFRUITIER, LES FERMIERS, LES LOCATAIRES, LES PERSONNES QUI ONT DROIT D'EMPHYTEOSE D'HABITATION OU D'USAGE ET CELLES QUI PEUVENT RÉCLAMER DES SERVITUDES, SONT TENUES DE SE FAIRE CONNAÎTRE À L'EXPROPRIANT DANS UN DÉLAI D'UN MOIS À DÉFAUT DE QUOI, ELLES SERONT, EN VERTU DES DISPOSITIONS FINALES DES ARTICLES PRÉCITÉS, DÉCHUES DE TOUS DROITS À L'INDEMNITÉ ».



Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service des procédures environnementales
et utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demandes de permis d'exploitation d'un gîte géothermique et d'une autorisation environnementale d'ouverture de travaux miniers, présentées par la société ENGIE Énergie Services, sur la commune de Mérignac

Une enquête publique unique est prescrite du **lundi 8 septembre 2025 au mardi 7 octobre 2025 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande de permis d'exploitation d'un gîte géothermique et d'autorisation environnementale d'ouverture de travaux miniers pour le projet immobilier «45° parallèle» sur la commune de Mérignac.

Le responsable du projet est la société ENGIE Énergie services située 4 route de Bassens, CS 99003, 33306 Lormont. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au représentant du maître d'ouvrage, M^{me} Claire Boudry, joignable par mail : claire.boudry@engie.com

Par une ordonnance du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 16 juin 2025, M. Sylvain BARET, Officier Supérieur de l'Armée de l'Air - Retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique. M^{me} Carole ANCLA, Conseillère Juriste, en qualité de suppléante.

Pendant toute la durée de l'enquête le dossier soumis à enquête, composé de la demande d'octroi d'un permis d'exploitation de gîtes géothermiques et de l'autorisation environnementale relative aux travaux miniers, ainsi que des avis réglementaires, sera consultable par le public à la mairie de Mérignac aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet des services de l'État en Gironde à l'adresse : [www.gironde.gouv.fr, rubriques «Publications», «Publications-legales», «Enquetes-publiques-consultations-du-public-declarations-d-intention-decisions-examen-cas-par-cas», «Enquete-publique-consultation-du-public-2025»](http://www.gironde.gouv.fr/rubriques/«Publications», «Publications-legales», «Enquetes-publiques-consultations-du-public-declarations-d-intention-decisions-examen-cas-par-cas», «Enquete-publique-consultation-du-public-2025»). De plus, un accès gratuit au dossier est garanti par un ou plusieurs postes informatiques dans les points France Service du département, ainsi que dans le Hall de la Cité Administrative, 2 rue Jules Ferry, 33090 Bordeaux (horaires 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 16 h 00).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations à la Mairie de Mérignac, selon le calendrier ci-après :

- **Lundi 8 septembre de 09h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête) ;**

- **Samedi 27 septembre de 09h00 à 12h00 ;**

- **Mardi 7 octobre de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête).**

Les observations et propositions relatives au projet pourront être adressées par écrit, du 1^{er} jour de l'enquête (8 septembre 2025) et jusqu'à sa clôture (7 octobre 2025) au commissaire enquêteur soit :

- par dépôt sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Mérignac ;

- par correspondance (le cachet de la poste faisant foi) adressée à l'attention du commissaire enquêteur à la Mairie de Mérignac, 60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 33700 Mérignac ;

- par courriel à l'adresse suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ou communiquées au commissaire enquêteur lors de ses permanences seront consultables et annexées au registre d'enquête déposé dans la mairie de Mérignac. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet des services de l'État en Gironde.

À la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant 1 an à la mairie de Mérignac, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites internet des Services de l'État de la Gironde www.gironde.gouv.fr/

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur la demande d'octroi d'un permis d'exploitation de gîtes géothermiques et l'autorisation environnementale relative aux travaux miniers.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales et utilité publique.



Découvrez la voiture qui vous correspond sur www.sudouest-auto.com

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest

**SUD
OUEST**

**PRÉFET
DE LA GIRONDE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Installations classées pour la
protection de l'environnement
(Livre V du code de l'environnement)
Commune de Mérignac**

lières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.512-7, ou par un arrêté de refus.



Commune de Saint-Laurent-du-Médoc



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

© 2011 Blackwell Publishing Ltd *Journal of Internal Medicine* 270: 103–111

PRÉFET
DE LA GIRONDE
Liberté
Égalité
République

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR
VOIE ÉLECTRONIQUE (L.181-10-1 DU CODE
DE L'ENVIRONNEMENT)**

**Demande d'autorisation environnementale,
présentée par la société SAS AMÉNAGEMENT
BLANQUEFORT SAINT EXUPERY, sur la commune
de Blanquefort**

L'avis de consultation du public (dite consultation parallélisée) paru le 5 septembre et indiquant qu'une consultation est organisée du 22 septembre 2025 au 22 décembre 2025 afin de recueillir l'avis du public sur la demande de la société SAS AMÉNAGEMENT BLANQUEFORT SAINT EXUPÉRY est modifié comme suit :

- Le projet est situé sur la commune de Blanquefort au 10 rue Saint-Exupéry et non au 22 rue Saint-Exupéry comme mentionné par erreur dans l'avis.

PF 3B S. Poustis Pedehontaa, funérarium
231, rue Pierre-Bérégovoy, Orthez,
tél. 05 59 69 94 68

Roc Eclerc,
2 rue de la ZA Picot, St Médard en Jalles,
tel 05 57 00 03 00

**Pompes Funèbres Faber - Chambres
funéraires**